



Procès-verbal de la séance du Conseil municipal du mardi 8 octobre 2024

Présent(e)s :

Exécutif :	M. Éric Anselmetti	Maire
	M. François Jaccard	Adjoint
Bureau du Conseil :	M. Federico Giacobino	Président
	Mme Sophie Brand	Vice-présidente
	M. Killian Sudan	Secrétaire
Conseil Municipal :	Mme Emmanuelle Agabu	
	M. Alexandre Argand	
	M. Adrien Cochet	
	Mme Claudia Cochet	
	M. Jean-Noël Ducrest	
	Mme Andrea Ehretsmann	
	Mme Monique Ferrari	
	Mme Catherine Odier	
	M. Laurent Peccoud	
	M. Raphaël Rapin	
	M. Albert Sirolli	
	M. Charles Vinzio	
Personnel communal :	M. Charles Lassauce	Secrétaire général
Absent(e)s / excusé(e)s :	M. Christophe Baumberger	
	Mme Dominique Baumberger	
	M. Daniel Muscionico	
Procès-verbaliste :	Mme Emilie Gattlen	

Ordre du jour

1. Approbation de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024
3. Communications du Bureau
4. Communications de l'Exécutif
5. Rapports de séance de commission écrits et rapports d'objet écrits
6. Présentation du projet de budget 2025
7. Délibération
8. Motion – M24-06 « Pour la publication des rapports de commissions plénières concernant la Voie Bleue » déposée par les Verts de Corsier
9. Questions
 - 9.1. Réponse de l'Exécutif à une question relative au cimetière de Corsier posée par un conseiller municipal lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2024 « À quelle date les urnes ont-elles été nettoyées ? »
10. Élection des représentants du Local de vote pour 2025
11. Communications des membres du Conseil municipal
12. Divers
13. Naturalisations – huis clos

Le Président souhaite la bienvenue à l'assemblée et au public, qu'il remercie de sa présence. Il ouvre la séance à 19h00 et annonce les absences de M. Christophe Baumberger, ainsi que de M. Daniel Muscionico et Mme Dominique Baumberger.

1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

Le Président donne lecture de l'ordre du jour.

L'ordre du jour est approuvé à l'unanimité.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 3 SEPTEMBRE 2024

En l'absence de remarques, le procès-verbal de la séance du 3 septembre 2024 est approuvé à la majorité par 13 voix pour, 0 voix contre et 1 abstention.

3. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Le Président indique que le Bureau n'a pas d'autre communication que celles concernant le tableau des suivis, pour lequel il passe la parole à M. Sudan.

M. Sudan indique que trois points feront l'objet d'une communication ce soir de la part de l'Exécutif, à qui il cède la parole.

Aménagement du quai de Corsier

M. le Maire annonce qu'un contact a enfin eu lieu avec l'Office compétent au niveau de l'État afin de finaliser le projet. Tous les aménagements sur le lac sont en effet sur le domaine public cantonal et nécessitent une coordination avec l'État, voire un financement partiel de ce dernier. Des conventions doivent également être conclues pour définir les modalités de gestion après la construction des équipements.

Des séances de travail sont prévues entre les mandataires, la Commune et l'Office cantonal de l'eau pour boucler cet aspect du projet et présenter le projet final à la population.

M. Sudan demande à quelle date aura lieu la présentation publique.

M. le Maire indique qu'aucune date n'a été arrêtée. La balle est dans le camp de l'Office cantonal.

Agrandissement de l'école

M. Jaccard indique que l'autorisation de construire est toujours en cours d'instruction. Les préavis rendus se révèlent dans l'ensemble plutôt favorables et les mandataires de la commune transmettent les compléments demandés.

Pour ce qui est de la modification de zone nécessaire à la réalisation du projet, celle-ci est dans les mains du Conseil d'État, qui l'instruit et devrait donner son accord prochainement.

Le calendrier prévisionnel fixe toujours à l'été 2025 le début des travaux.

Stade des Ambys

Le projet est prêt à être présenté aux conseillers municipaux des trois communes. La séance de présentation a été fixée au 18 novembre 2024, en présence du mandataire qui a fait l'analyse de faisabilité du projet.

S'il s'agit d'un projet intercommunal, chaque commune reste toutefois indépendante et libre d'apprécier le projet. Aussi est-il prévu dans les trois communes qu'une séance de commission plénière soit organisée afin de débattre de ce sujet. Pour Corsier, la date du

3 décembre 2024 a été retenue. La plénière se tiendra en première partie, puis la Commission sports et manifestations poursuivra avec sa séance ordinaire.

M. Peccoud indique qu'il était présent à l'assemblée générale du FC COHERAN, lors de laquelle le président du club a fait part de sa déception eu égard à l'invitation qu'il avait adressée aux conseillers. Sur les trois conseils, seules 12 personnes ont répondu favorablement et la rencontre a dû être annulée. Il a par ailleurs exprimé son scepticisme quant au délai. En effet, il lui a été dit que tout serait prêt en mars 2025. De plus, les installations sont vétustes et un sondage a révélé que 74 % des parents se disent prêts à enlever leurs enfants du club si le projet n'avance pas plus vite. Par conséquent, M. Peccoud demande où en est ce dossier. Il serait souhaitable qu'une feuille de route soit établie et que le club soit informé régulièrement.

M. Jaccard indique, quant à la rencontre qui devait avoir lieu avec les conseils municipaux au stade, qu'ont répondu présents quatre conseillers et un exécutif d'Hermance, cinq personnes d'Anières (trois exécutifs et deux conseillers) et sept de Corsier, dont deux exécutifs. Il a semblé qu'il ne valait pas la peine de déranger toutes les personnes du stade pour un si petit groupe et la décision a été prise de reporter à l'an prochain. Hermance sera présidente du CoHerAn à ce moment-là et organisera l'événement.

Pour ce qui est du projet du stade, tout sera présenté lors de la séance du 18 novembre, à laquelle assistera également le mandataire qui a réalisé le projet, et toutes les questions pourront être posées à ce moment-là. Pour rappel, il s'agissait de terrain agricole, raison pour laquelle la procédure a été très longue. M. Jaccard est un peu surpris des commentaires du président, rapportés par M. Peccoud, car le club de foot est au courant et a participé à l'avant-dernière séance sur ce sujet.

Ce sera par ailleurs aux conseillers municipaux, dans les trois communes, de décider de l'avenir de ce projet dont il faut rappeler qu'il est tout de même assez cher et qu'il implique l'organisation d'un concours pour la construction des vestiaires. Ce dossier important doit être validé par chaque conseil municipal avant de pouvoir aller de l'avant. De nombreuses questions se posent encore et les trois exécutifs concernés y travaillent, étant précisé qu'Anières est le meneur de jeu dans ce projet. Une réunion a d'ailleurs encore eu lieu à ce sujet lundi.

Il est indéniable que le projet a traîné, mais tous les exécutifs travaillent en ce moment pour le faire avancer, car ils sont très conscients que le terrain de foot n'est de loin pas idéal. Ils sont également au courant que le club cherche des solutions pour l'hiver, notamment avec Saint-Paul.

M. Peccoud remercie M. Jaccard pour ces réponses. Il considère qu'il faudra présenter une feuille de route et un planning. En outre, il a été dit au président du club que tout devrait être prêt au printemps 2025 pour permettre le vote d'un crédit d'étude par les trois conseils municipaux. Or cela tombera pendant le changement de législature.

Le Président relève qu'il sera intéressant de voir ce qui sera présenté le 18 novembre. Il souhaiterait savoir à ce propos ce qui sera couvert lors de cette séance, afin que le Conseil municipal puisse se préparer au mieux.

M. Jaccard indique que les aspects financiers et techniques seront abordés, y compris le projet de bâtiment qui abritera les vestiaires. Les plannings seront également exposés. Toutes les questions pourront être posées.

Le Président invite donc les conseillers à se préparer à cette séance, qui aura donc lieu le 18 novembre 2024.

M. Ducrest souligne qu'il est regrettable que les commissions CoHerAn n'existent plus. Les trois exécutifs se rencontrent certes régulièrement, mais les commissions permettraient aux conseillers municipaux d'échanger, ce qui favorisait les synergies entre les trois communes. Une telle façon de faire permettrait certainement d'avancer plus

rapidement et de transmettre les informations de façon plus efficace sur ce dossier, qui traîne depuis 2009.

M. Jaccard rejoint M. Ducrest sur ce point. Il rappelle que, lorsque la communauté de communes a été refusée, Hermance a décidé de ne plus participer à ces commissions, en arguant qu'elles n'avaient plus lieu d'être. L'arrêt de ces commissions avait ensuite été évoqué en commission ou au Conseil municipal, et M. Jaccard avait consulté ses homologues à ce sujet. Anières s'était dite prête à recommencer, mais Hermance bloquait toujours. Il faudra remettre cette question sur la table lors de la prochaine législature.

M. Ducrest fait remarquer qu'Hermance estime que ces commissions n'ont plus lieu d'être, mais qu'ils acceptent toujours les subventions corses pour le rugby et pour le FC COHERAN. Cette façon de faire est un peu légère, d'autant que ces commissions permettaient des échanges constructifs.

M. Sudan demande si la démarche est participative ou si la séance du 18 sera un cours ex cathedra visant à présenter un projet d'ores et déjà abouti, avant de demander aux conseillers de voter un crédit sur celui-ci. Pour rebondir sur les propos de M. Ducrest, il est vrai que les commissions permettaient aux conseillers de travailler sur les dossiers et de s'exprimer sur les choix effectués.

M. Jaccard explique que, sur les choix de terrains par exemple, les exécutifs ont travaillé en collaboration avec le FC COHERAN et avec le mandataire, qui a expliqué toutes les différences entre les revêtements synthétiques et en herbe. Lors de la séance du 18, les conseillers pourront poser toutes leurs questions. S'ils veulent apporter des modifications importantes, cela pourrait retarder le projet, qui est pratiquement ficelé, tant du point de vue des coûts que des infrastructures qui ont été proposées par le mandataire. Quand les conseillers auront connaissance de tous les tenants et aboutissants, le Conseil pourra se prononcer en plénière et faire part de ses éventuelles velléités de modifications. L'objectif est de disposer des réponses des trois communes en début d'année prochaine, afin de pouvoir lancer le projet.

M. Peccoud revient sur la question des commissions CoHerAn. Il rappelle qu'il avait été dit en début de législature que ces séances n'étaient pas légitimes et que les exécutifs allaient communiquer entre eux. Or il semble que la communication passe moins bien entre exécutifs. Les commissions permettaient aux conseillers d'être mieux informés et leur offraient davantage de possibilités de discuter. Il serait vraiment judicieux de les restaurer lors de la prochaine législature.

M. le Maire ajoute qu'un comité de pilotage pour le stade réunit notamment les exécutifs des trois communes. Pour rappel, Anières est porteuse de ce projet. Par ailleurs, la grande question qui se posera à l'issue des discussions des trois conseils municipaux est de savoir si les conseillers sont toujours d'accord avec la réalisation de ce projet ou non. Aujourd'hui, les exécutifs ont besoin de la validation des conseils pour pouvoir engager des fonds.

M. Sirolli demande si des documents seront envoyés avant la séance.

M. Jaccard indique qu'il posera la question.

M. Sirolli trouverait judicieux de les obtenir à l'avance pour pouvoir préparer adéquatement cette séance.

M. Jaccard prend note de cette remarque et essaiera de les obtenir une semaine avant.

Boulodrome

M. Jaccard indique que les mandataires pour la rénovation énergétique du boulodrome ont été désignés. Ils vont réaliser un avant-projet incluant les aspects énergétiques et quelques améliorations intérieures au niveau des sanitaires et de la cuisine.

L'Exécutif espère pouvoir présenter un projet abouti à la CUCP aux alentours de Noël et un crédit de réalisation au Conseil au cours du premier trimestre 2025.

4. COMMUNICATIONS DE L'EXECUTIF

Rupture de la canalisation SIG

Le Président cède la parole à M. le Maire.

M. le Maire revient sur la crise vécue il y a près de dix jours à la suite de la rupture d'une canalisation d'eau. Le moins que l'on puisse dire est que l'efficacité de l'information n'a pas été au rendez-vous de la part des SIG et de l'État de Genève.

Alors que des rumeurs faisaient état d'une potentielle pollution de l'eau du robinet depuis le milieu de matinée, les exécutifs communaux concernés n'ont été informés qu'en début d'après-midi du danger potentiel pour la population, près de 10 heures après la survenance de l'incident.

Grâce à la disponibilité de l'administration, la population corsesioise a pu être informée par le biais des moyens de communication à disposition, soit le site Internet de la Commune.

Dès le lendemain matin, lundi 30 septembre, des distributions d'eau en bouteilles aux aînés ont été organisées. Puis un point de distribution d'eau minérale à l'école, tenu par les pompiers et des membres de l'administration, a été mis en œuvre avant que finalement, après maintes relances de la part des autorités corsesioises, des réservoirs mobiles soient déployés à Corsier.

L'Exécutif a été très désagréablement surpris par la gestion de cet incident qui n'a heureusement eu aucune incidence sanitaire fâcheuse pour la population, à sa connaissance. Des questions se posent toutefois sur la gestion de l'information dès lors que plusieurs heures se sont écoulées avant qu'un message avertissant des risques soit publié. Un questionnaire a été adressé aux communes pour tirer un bilan de cet épisode et améliorer les procédures d'alerte.

Cela étant, M. le Maire souhaite profiter de son intervention pour remercier chaleureusement les pompiers volontaires pour leur dévouement et leur engagement, ainsi que l'administration pour sa réactivité.

M. Vinzio souhaite également remercier les pompiers d'avoir fait le tour des communiens et d'avoir effectué la distribution d'eau, ce qui a représenté un travail conséquent. Il se demande toutefois où était l'ORPC Lac, qui aurait dû être activée pour informer la population et pour distribuer l'eau, et souhaiterait que le chef de l'organisation vienne expliquer ce que fait la protection civile pour Corsier.

M. le Maire signale que, normalement, la protection civile doit réagir dans les six heures suivant la mise en place du PRU. Or la rupture de la canalisation a eu lieu à 3h30 du matin et le premier message que M. le Maire a reçu lui venait d'un ami de Puplinge, qui lui transmettait un communiqué des SIG qui n'a pas pu être mis immédiatement sur le site, car l'information était trop importante pour qu'elle ne soit pas vérifiée.

Au point de rassemblement des pompiers à Collonge-Bellerive ce soir-là, la mise à disposition de la protection civile a été évoquée, mais on ne les a pas vus. La remarque de M. Vinzio est donc tout à fait pertinente. De plus, la situation de la commune était difficile puisqu'un approvisionnement en eau avait été promis, mais qu'il a fallu un téléphone un peu musclé avec les SIG pour obtenir le matériel nécessaire. La décision a finalement été prise de commander un très grand volume d'eau, parce qu'on s'attendait à une pénurie au niveau cantonal. Il en reste et ce n'est pas grave, car elle pourra être utilisée à un autre moment, peut-être durant l'été, et il était primordial de pouvoir assurer

la distribution. Pour répondre à la question initiale, l'Exécutif va demander des explications quant à l'absence de la protection civile durant cet événement.

M. Sudan invite l'Exécutif à contacter le commandant de l'ORPC Lac, M. Erwin Leitner, qui était aussi la personne de contact pour la problématique de la réquisition de l'abri PC. Il avait en effet indiqué que la protection civile était disponible au point de rassemblement d'urgence dans les six heures et il est surprenant que l'ORPC n'intervienne pas sur un événement qui a tout de même touché 40'000 personnes. L'opération devait être uniformisée et il est difficile de comprendre pourquoi l'ORPC n'est pas intervenue.

Par ailleurs, M. Sudan se demande pourquoi l'information a d'abord été transmise par des échanges privés sur WhatsApp, et pas sur l'application SIG, qui aurait dû permettre d'obtenir les communiqués de presse. Cette application fonctionne et l'information aurait dû passer par là. C'est une chance que la contamination n'ait pas été plus grave.

M. le Maire relève que M. Sudan a tout à fait raison. Des restaurants ont assuré le service de midi sans avoir connaissance du fait que l'eau pourrait être contaminée. Alertswiss communiquait des informations erronées, qui étaient immédiatement retirées. C'est un grave problème. Dans un reportage, une habitante d'Anières faisait très justement remarquer que, la veille, les SIG étaient tout à fait capables de lui envoyer une facture par courriel, et qu'ils auraient donc dû être à même de lui envoyer un courriel sur cet incident. Finalement, il aurait été plus efficace de s'armer d'un mégaphone pour avertir la population immédiatement.

M. Sudan souhaiterait que cet événement serve de leçon et que la collaboration soit dorénavant plus étroite avec l'ORPC Lac, qui est là pour ça.

Le Président demande si un compte rendu des actions de la protection civile sera dressé ou si un document officiel expliquera ce qu'ils ont fait ou non et pourquoi.

M. Jaccard suppose que le commandant Leitner répondra en commission. Ce qui est certain, c'est que le plan ORCA, qui est mis en place en cas de catastrophe sur décision du Conseil d'État, n'a pas été déclenché. Il y a eu un enchaînement de circonstances qui ont entraîné des retards et un débriefing aura lieu avec tous les magistrats, qui sont très en colère. Mme Bruchez, en tant que présidente de l'ACG, peut être remerciée, car elle a tout de suite été au centre de tout cela et elle tenait ses homologues au courant au fur et à mesure qu'elle obtenait des informations. M. le Maire et lui-même se sont retrouvés pendant quelques heures à Collonge, comme il est prévu de le faire lors d'un incident important sur le territoire de CoHerAn & Co. Les pompiers étaient dépités, car ils n'avaient aucune information. Il leur a encore été demandé de garder les bâches à eau durant la nuit, et c'est finalement à ce moment-là que les SIG ont fait appel à une société de sécurité privée. Il faut effectivement que cette expérience serve de leçon et que cela ne se reproduise plus.

M. Vinzio invite l'assemblée à aller voir le site de l'ORPC Valavran, sur lequel il est indiqué que les missions de la protection civile sont « de mettre à disposition les moyens permettant de transmettre l'alarme à la population, de garantir l'information de la population sur les menaces ainsi que sur les possibilités et les mesures de protection, d'assurer l'alerte et l'alarme, de transmettre des consignes de comportement à la population ». La région Lac n'a même pas un site Internet.

Douane de Veigy

M. le Maire indique que, comme le Conseil lui en a donné mandat lors du précédent Conseil municipal, l'Exécutif a adressé une offre à la Confédération pour l'acquisition du bâtiment de la douane de Veigy, situé sur le territoire communal.

La Commune a été informée hier que la Confédération a décidé de procéder à un second tour, comme la procédure annoncée permettait de le faire.

Aucune information n'est disponible sur le nombre d'acquéreurs potentiels et sur les montants des éventuelles offres adressées au vendeur.

S'agissant de l'État, il a indiqué être toujours en cours d'étude du projet et se contenter d'attendre l'issue du processus pour se prononcer sur une éventuelle acquisition, au bénéfice de son droit de priorité.

Sauf avis contraire de la part du Conseil municipal, l'Exécutif propose d'envoyer une nouvelle offre à la Confédération au même prix, dès lors qu'aucun indice ne permet de penser que des offres supérieures ont été faites. Si tel est le cas, Corsier restera au bénéfice du droit préférentiel accordé aux communes, subsidiairement à l'État.

Si les conseillers souhaitent débattre de ce point, il conviendra de le faire à huis clos, comme lors du précédent Conseil municipal.

M. Sirolli rappelle que l'État avait demandé le report de l'appel d'offres et il souhaiterait savoir si ce deuxième tour est la conséquence de cette demande.

M. Lassaue indique qu'il a eu des contacts avec la représentante de la Confédération. La suite de la procédure n'a rien à voir avec l'État. En effet, la Confédération se réservait la possibilité de faire un deuxième tour au 15 octobre et, manifestement, l'État n'a pas pu obtenir un report de celui-ci.

Le Président demande si le but est d'offrir la possibilité à d'autres acquéreurs de se manifester.

M. Lassaue explique que ce n'est pas le cas et que seules les personnes ou entités annoncées avec une offre lors du premier tour sont toujours éligibles lors du second tour.

Le Président fait remarquer que cela semble donc écarter l'État.

M. Lassaue précise que c'est un cas particulier, car la loi donne un droit particulier à l'État, comme à la Commune, dans un second temps.

M. Sirolli relève qu'il serait ridicule que l'État et la Commune se fassent concurrence.

M. le Maire signale que ce deuxième tour peut aussi être interprété comme un poker menteur, dans le sens où les acquéreurs potentiels vont peut-être spontanément faire une enchère supérieure à la précédente. Cela étant dit, il ne voit pas l'intérêt qu'auraient l'État et une commune à entrer en confrontation pour l'acquisition d'un bâtiment.

M. Sirolli estime qu'il faut en effet refaire la même offre au deuxième tour.

Le Président demande si quelqu'un s'oppose à ce que la même offre soit présentée.

Aucun conseiller ne se manifeste.

M. le Maire réitère que la position de l'Exécutif est de confirmer la première offre.

Aucune objection n'est soulevée.

Villa Hoffmann

M. Jaccard fait part d'un point de situation sur ce projet qui a été cité lors du précédent Conseil municipal.

La partie logement, située le long de la route de l'Église, est autorisée et le crédit de réalisation est déjà voté. Il a toutefois été prévu de mutualiser certains équipements techniques, notamment la pompe à chaleur, avec l'autre bâtiment qui sera dévolu à des activités.

Ce second projet a déjà été vu à trois reprises par la Commission urbanisme et constructions, une dernière fois fin septembre. Si le projet dans sa conception plaît à la Commission, son coût est jugé trop élevé. Les mandataires doivent par conséquent le retravailler et un collaborateur du Bureau technique va se pencher sur les coûts.

Une nouvelle version du projet devrait pouvoir être présentée en novembre.

Le Président précise, pour les membres du public qui ne seraient pas familiers avec ce projet, qu'il s'agit du bâtiment qui se trouve à la route de Thonon 281.

M. Jaccard ajoute qu'il se trouve entre le rond-point et Prés-Grange.

5. RAPPORTS DE SEANCE DE COMMISSION ECRITS ET RAPPORTS D'OBJET ECRITS

Commission Sports, manifestations, associations et culture du 28 mai 2024

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Commission Sociale, scolaire et communication du 19 juin 2024

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Commission Urbanisme, constructions et patrimoine du 28 août 2024

En l'absence de remarques, **le Président** met au vote le rapport.

Le rapport est approuvé à l'unanimité.

Commission Sociale, scolaire et communication du 11 septembre 2024

M. Argand signale que la Commission sociale du 3 octobre a été annulée et, par conséquent, il n'est pas certain que le procès-verbal sur lequel ce rapport se fonde ait été approuvé.

Le Président prend note que l'approbation de ce rapport est donc remise à une date ultérieure.

6. PRESENTATION DU PROJET DE BUDGET

Le Président cède la parole à M. le Maire.

M. le Maire présente tout d'abord les chiffres essentiels du projet de budget 2025.

Sur le plan des revenus, Corsier poursuit la croissance amorcée depuis 2022.

Les revenus fiscaux se sont encore accrus de près de 1 million par rapport au budget 2024 et se montent à présent à plus de 20 millions.

Globalement, ce sont 22,7 millions de francs qui sont attendus pour l'exercice 2025.

Pour leur part, les charges sont restées à des niveaux comparables à 2024.

Ainsi, on constate un accroissement global de 400'000 francs environ, hausse qui s'explique par quelques options prioritaires de l'Exécutif qui seront explicitées un peu plus tard.

De ces charges et revenus prévisionnels, il ressort un résultat positif de 8,9 millions de francs.

Il est à noter que ce résultat inclut la réduction du centime additionnel de 32 à 30 centimes, voulue par l'Exécutif. Le graphique présenté illustre l'évolution du niveau de centime additionnel au cours des dix dernières années. Après une longue période de stabilité à 35 centimes, celui-ci est diminué pour la troisième année consécutive et s'établit en 2025 à un niveau jamais atteint à Corsier.

Il n'est pas question de se glorifier de cette situation. Toutefois, il convient de savoir profiter de cette aubaine financière pour prélever un peu moins d'impôts. L'Exécutif reste cependant conscient que le mécanisme du centime additionnel doit pouvoir jouer son rôle régulateur dans les deux sens et, au besoin, il pourra être augmenté.

Enfin, une politique ambitieuse d'investissements est poursuivie, avec des prévisions de dépenses de 16,5 millions de francs en 2025. Parmi ces investissements, on trouve notamment les premières tranches de paiement pour l'agrandissement de l'école dont le chantier devrait avoir débuté l'année prochaine.

Une dernière remarque un peu plus technique : Corsier va être appelé à contribuer au financement des autres communes par un versement à la péréquation intercommunale à hauteur de 17,6 millions de francs. Elle le fera comptablement en procédant à la dissolution de la provision de 17,8 millions constituée lors des deux derniers exercices.

Le graphique suivant illustre la répartition des revenus dont bénéficie Corsier pour assurer les prestations à la population.

Les proportions entre les différentes natures montrent l'indéniable prédominance des revenus fiscaux dans les ressources de la Commune. Pour le budget 2025, ceux-ci représentent 91 % des revenus, encore en augmentation de 6 % par rapport au précédent budget. Le solde est essentiellement constitué des revenus locatifs de Prés-Grange, qui garantissent une certaine diversité des sources de revenus. Plus marginale, la redevance annuelle versée par les SIG pour l'utilisation du sous-sol communal représente un peu moins de 1 % des revenus. Un simple coup d'œil à la partie verte du camembert permet de se rendre compte de l'importance des revenus fiscaux pour Corsier.

Il faut par ailleurs noter que les montants portés à ce projet de budget sont fondés sur les deuxièmes estimations annuelles de l'Administration fiscale cantonale. Ces dernières peuvent être appelées à changer lors de la troisième estimation, qui devrait parvenir à la Commune dans les prochains jours et engendrer des corrections qui seront portées à la connaissance de la Commission des finances.

Le camembert de la diapositive suivante est le pendant de celui qui concerne les revenus. Il s'avère moins monolithique dans sa répartition des charges par nature que celui consacré aux revenus.

Visuellement, on constate que le budget se divise en quatre parts d'importance relativement égale avec, dans l'ordre décroissant, les subventions, les charges courantes, les amortissements et charges financières et, enfin, le personnel.

Pour les charges liées au personnel, elles se rapprochent d'une proportion de 20 %. Ce taux est faible pour une commune de cette taille et avec un budget de charges dépassant les 13 millions.

Les biens, services et marchandises, autrement dit les dépenses qui permettent à la Commune de fonctionner et d'entretenir son patrimoine et son territoire, constituent une part de moins en moins importante des charges. Elles se situent à 25 % dans ce projet de budget, en accroissement d'un peu plus de 100'000 francs par rapport au budget 2024.

Les amortissements sont très importants dans ce budget en prévision des années futures et des investissements conséquents qui sont attendus.

Nouveauté cette année, des amortissements complémentaires sont d'ores et déjà intégrés dans le budget compte tenu de l'excédent de revenus prévisionnels. Comme de coutume, ce ne sera qu'au bouclage des comptes qu'il sera possible de s'assurer de la possibilité de les comptabiliser, en fonction du résultat.

Pour leur part, les charges financières restent stables et pourront être contenues à un niveau raisonnable du fait de la capacité d'autofinancement de la Commune.

La plus grande partie de ces charges financières sont liées à l'investissement consenti pour la construction de l'écoquartier de Prés-Grange. Il convient donc de les mettre en rapport avec les revenus locatifs générés par ces immeubles.

Si on prend en compte les amortissements et les amortissements complémentaires déjà intégrés au budget, environ 25 % des charges sont liées aux investissements.

Les subventions, qui comprennent notamment les charges liées aux groupements intercommunaux et les aides apportées à divers intervenants dans les domaines sportifs, sociaux et culturels, sont la nature la plus importante du budget communal.

Elles sont toutefois en diminution à 27 % et une réduction de 450'000 francs est observée par rapport au budget 2024. Celle-ci s'explique exclusivement par la variation, à la baisse, de la provision pour la péréquation financière intercommunale. Une explication plus complète sera bien entendu donnée à la Commission des finances.

Si les charges peuvent se décliner en natures, elles peuvent également être visualisées par politiques publiques. C'est ce que le camembert de la diapositive suivante se propose de faire, en illustrant les principales politiques publiques suivies par la Commune.

Sans grande surprise, 27 % des dépenses concernent l'administration générale, incluant les indemnités des autorités politiques, les salaires du personnel et les frais de fonctionnement.

Les autres domaines d'action prioritaires sont la formation, au travers des bâtiments scolaires, et la sécurité sociale, qui correspond en fait à l'effort consenti en faveur de la petite enfance au travers de la crèche, du jardin d'enfants et des mamans de jour.

Le dernier graphique en lien avec les charges permet de mieux en comprendre la structure. La Commune doit faire face à de nombreuses obligations sur lesquelles elle n'a pas ou guère de prise. On identifie ces charges comme des charges contraintes dont le poids relatif sur l'ensemble des charges apparaît dans ce graphique.

Ainsi, près d'un quart des charges portées au budget sont intangibles. Il s'agit d'éléments tels que les frais de perception des impôts, la péréquation financière, le coût des fluides et le financement des groupements ou autres instances intercommunales.

L'Exécutif maintient le cap qu'il s'est fixé depuis six ans s'agissant de la politique du personnel. Sur le plan salarial, il a donc prévu des évolutions basées sur la réalisation des objectifs annuels des collaborateurs, d'éventuelles gratifications de fin d'année et la compensation du renchérissement. Il intègre également un nouveau poste en faveur du pôle technique, afin de remplir les nouvelles tâches assignées telles que l'entretien du quartier de Prés-Grange ou l'organisation des divers événements se déroulant dans la commune.

2025 étant une année d'élection, des montants supplémentaires ont été intégrés au budget pour couvrir les frais des élections puis installer les nouveaux élus dans leurs fonctions, notamment au niveau informatique.

Le budget intègre également la nouvelle rémunération proposée pour l'Exécutif qui quittera la composition d'un maire et deux adjoints pour devenir un conseil administratif.

Enfin, sur le plan des énergies, un nouveau contrat a pu être conclu avec SIG pour la fourniture d'électricité, occasionnant une diminution potentielle des charges de 60'000 francs à consommation égale.

Sur le plan de la sécurité, un montant conséquent est toujours porté au budget pour permettre d'accorder des mandats spécifiques de sécurité en plus de celui permanent de Protectas. Par ailleurs, un doublement de la part d'APM a été sollicité dans le cadre de la convention qui lie la commune à ses voisines, portant le quota de Corsier à l'équivalent d'un agent de police municipale complet.

Le principal événement 2025 au niveau de la formation sera le déménagement des classes du nouveau groupe scolaire dans le pavillon afin de permettre le début des travaux d'agrandissement de l'école. Concurrément, par suite de l'acquisition du pavillon, des amortissements ont été portés au budget.

Un effort supplémentaire a été consenti en faveur de plusieurs associations actives dans la commune, que ce soit dans le domaine sportif, culturel ou de loisirs. À noter une hausse du budget du Clin d'œil pour permettre la tenue de deux expositions supplémentaires par année.

L'effort en faveur de la petite enfance se poursuit et ce ne seront pas moins de 38 places de crèche qui seront proposées aux habitants de Corsier en 2025. Une place de crèche supplémentaire a en effet été reprise du quota d'Hermance. Pour mémoire, en cinq ans, une crèche intercommunale de 50 places a été construite sur le territoire communal et l'offre de places pour les enfants de Corsier est passée de 14 à 38 places. Avec l'acquisition de cette dernière place, il n'y aura plus de demande d'enfant de Corsier en attente, selon les informations fournies par l'exploitant des trois crèches du Groupement.

Enfin, l'Exécutif a souhaité offrir une alternative aux parents durant l'été en participant à la mise en place d'un centre aéré d'une semaine pour les enfants de 18 mois à 4 ans.

Le récent succès de la Fête de la courge, qui a trouvé sa place au centre du village, encourage l'Exécutif à poursuivre dans la voie de proposer à la population des événements de qualité plutôt que quantité d'événements.

Les décorations de Noël, qui rencontrent un succès quasi unanime et deviennent même une attraction pour des habitants d'autres communes, sont reconduites. D'autres événements, tels que Mélodie sur les rives, verront leur concept évoluer en 2025.

Une adaptation des budgets dévolus aux manifestations est prévue, ainsi que, comme déjà indiqué, la création d'un poste supplémentaire permettant de renforcer la présence du personnel pour organiser ces manifestations.

Faisant suite à la décision du Grand Conseil d'accorder la gratuité aux jeunes utilisateurs des TPG, l'Exécutif a souhaité réaffecter le montant de subvention prévu au budget ces dernières années en faveur d'autres catégories d'usagers. Ainsi, les aînés, qui bénéficieront déjà d'un rabais de 50 % octroyé par l'État, pourront avoir une gratuité totale, la Commune subventionnant les 50 % restants. Pour le reste de la population corsioise, une subvention à hauteur de 50 % de l'abonnement sera offerte.

À noter, dans le domaine des transports publics, la fin du subventionnement des Noctabus. Le financement de ces lignes nocturnes est repris par les TPG.

Ce budget intègre également 30'000 francs permettant de verser les subventions prévues par le règlement communal en faveur de la mobilité douce voté en mai dernier.

Enfin, soucieux de disposer régulièrement de chiffres à jour, l'Exécutif propose d'intégrer dans le budget annuel une somme destinée à réaliser chaque année une étude de suivi du trafic motorisé de la commune, notamment à base de comptages des flux de véhicules.

Contrairement aux années précédentes, les amortissements sont en hausse. Cela résulte de la mise en service du pavillon scolaire. De plus, pour la première fois, des amortissements complémentaires d'un niveau important ont été inclus dans le budget. Cela marque la volonté de l'Exécutif d'entamer la réalisation de l'agrandissement de l'école sur des bases financières les plus saines possible.

Enfin, le montant de la péréquation financière 2025 devrait se situer au même niveau qu'en 2024, ce qui conduirait à un ajustement à la baisse de la provision constituée à cet effet.

Pour les revenus fiscaux, l'Exécutif est resté fidèle à sa ligne de conduite adoptée depuis de nombreuses années et n'a pas modifié les prévisions fiscales fournies par l'AFC le

31 juillet dernier. Ces prévisions font apparaître une perception d'impôts supérieure de plus d'un million par rapport au budget 2024. Deux tiers de cette augmentation résulte de l'impôt sur la fortune et un tiers de l'impôt sur le revenu. À noter que ces prévisions seront affinées à la suite de la troisième estimation de l'AFC, qui parviendra à la Commune dans le courant du mois d'octobre. Elles seront bien entendu présentées à la commission des finances.

Le centime additionnel est une nouvelle fois diminué, après les baisses opérées en 2023 et 2024, respectivement de 1 et 2 centimes. Il est à présent fixé à 30 centimes. Comme cela a été dit à plusieurs reprises, le centime additionnel a pour objectif d'adapter le montant d'impôts prélevé aux besoins de la Commune pour financer les prestations qu'elle se doit d'offrir à la population. Il n'est dès lors pas intangible et si, dans le futur, les revenus fiscaux devaient baisser drastiquement, il ne faudrait pas hésiter à l'augmenter à nouveau.

De nombreux projets d'investissements sont en cours. Il y a l'agrandissement de l'école, dont la demande d'autorisation de construire est actuellement instruite par les services de l'État, mais également plusieurs autres projets pendants en commission ou sur le point de démarrer.

Sans prétendre à l'exhaustivité, on peut citer, dans le désordre :

- La pacification du quai, en le rendant piétonnier sur les deux tiers de sa longueur et en facilitant l'accès au lac ;
- Le réaménagement de la centralité villageoise pour la rendre plus sûre et conviviale ;
- La rénovation de la villa Hofmann, en réalisation pour sa partie logement et en finalisation du projet pour le corps de ferme destiné à des activités ;
- La rénovation énergétique du boulodrome.

Cette multiplicité de projets illustre le dynamisme de Corsier et la volonté des autorités, Exécutif et Conseil municipal confondus, d'offrir à la population un cadre de vie agréable.

En synthèse, ce projet de budget 2025 renforce encore la capacité financière de la commune grâce à l'importance des revenus fiscaux annoncés par l'Administration fiscale cantonale.

Corollaire de cette manne fiscale, Corsier devient l'une des principales communes contributrices à la péréquation intercommunale. Heureusement, les provisions constituées en 2023 et 2024 permettent d'absorber le coût de cette péréquation.

L'Exécutif souhaite toutefois rester prudent pour ce budget et ne pas l'alourdir de nouvelles charges au prétexte que la Commune dispose de revenus importants. Aucune garantie ne peut être donnée sur la pérennité à long terme de ces revenus fiscaux qui, il faut le rappeler, ont plus que doublé entre les budgets 2023 et 2025.

Malgré tout, cette période financière favorable permet de préparer l'avenir. Cela se fait au travers des investissements, dont l'agrandissement de l'école.

L'Exécutif reste également attentif au présent, en apportant solutions et subventions à la population. Ainsi, à titre d'exemple, pas moins de 38 places de crèches seront proposées en 2025. La population pourra également être subventionnée pour utiliser les transports publics ou pour acquérir un vélo. Enfin, les propriétaires qui se lancent dans l'assainissement énergétique de leur bien seront également soutenus.

Après cette présentation synthétique du projet de budget 2025, un certain nombre de questions viennent certainement à l'esprit des conseillers. L'Exécutif se fera un plaisir d'y répondre en Commission des finances. Ceux qui en sont membres recevront à leur domicile des exemplaires papier de ce budget, qu'ils pourront analyser à leur aise.

Le Président met au vote le renvoi du projet de budget en Commission des finances.

À l'unanimité, le Conseil accepte le renvoi du projet du budget en Commission des finances.

7. DÉLIBÉRATION

Néant.

8. MOTION – M24-06 « POUR LA PUBLICATION DES RAPPORTS DE COMMISSIONS PLÉNIÈRES CONCERNANT LA VOIE BLEUE » DÉPOSÉE PAR LES VERTS DE CORSIER

Le Président signale une correction apportée au texte de la motion : le numéro de l'article du règlement du Conseil municipal a été modifié au troisième point de l'exposé des motifs. Le reste de la motion demeure identique.

M. Vinzio observe par ailleurs qu'il n'y a qu'un seul règlement, celui de 2022. Ce sont donc bien les articles 57 et 55 du règlement de 2022 qui sont concernés.

M. Cochet précise avoir inclus le règlement de 2004, car les trois premières séances se sont tenues sous son égide.

Il explique que les premières présentations sur la Voie Bleue ont été faites en 2021. Depuis, beaucoup de choses ont été dites sur ce projet mais, malheureusement, pour ce qui est des commissions plénières, il n'y a toujours pas de rapports publics, alors que ce sont les séances les plus importantes dans la mesure où elles réunissent le Conseil municipal dans son ensemble. Le but de la motion est donc simplement que le public puisse avoir accès à l'entièreté des discussions.

M. Peccoud demande si la motion va être lue.

Le Président répond qu'il lira les décisions sur lesquelles le Conseil est appelé à voter.

M. Peccoud félicite les Verts pour cette motion, qui demande plus de transparence envers les Corsiérois, ce que le PLR n'a de cesse de réclamer. Il aurait toutefois été appréciable de les entendre plus souvent pendant cette législature sur un projet aussi polluant que la Voie Bleue, qui risque de plus de détruire un site palafittique. M. Peccoud espère que les Verts ont enfin pris conscience qu'il existe des solutions plus écologiques et plus adaptées que le port de Corsier, notamment avec l'arrivée de Lake Express, un nouveau concurrent évoqué par un récent article du Courrier, tout cela sans parler des problèmes de financement qui semblent émerger.

Mme Brand précise que ce n'est pas la question qui est traitée par cette motion. Il ne s'agit pas de savoir si les Verts se sont prononcés ou non sur le sujet. Mme Brand se dit heureuse d'entendre que le PLR soutient cette motion. Il semble logique de garantir la plus grande transparence sur un sujet aussi important. M. Cochet a pris une très bonne initiative en proposant ce texte, car la publication des rapports prouvera à tout le monde que les discussions ont bien lieu et qu'elles ne sont pas cachées.

M. Cochet relève que ces rapports montreront que les Verts ne travaillent pas seulement au Conseil municipal, mais qu'ils s'impliquent aussi en commission, à l'égal des autres partis, et que c'est en commission que la majeure partie du travail est effectuée.

Le Président donne lecture du dispositif de la motion, qu'il met au vote.

Le Conseil municipal décide :

- Premièrement, de faire rédiger les rapports de commission plénière concernant la Voie Bleue. Cela concerne les séances du 23 mars 2021, 10 juin 2021, 6 octobre 2021, 17 janvier 2023 et 20 juin 2024.

- Deuxièmement, que ces derniers soient mis au vote pour approbation dans les 40 jours suivant le vote de cette motion, que cela soit via le Conseil municipal du 12 octobre 2024 ou par voie électronique.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la motion M24-06.

Motion du groupe PLR

M. Vinzio annonce que le PLR, soit Mme Cochet, M. Argand, M. Ducrest, M. Peccoud, M. Sirolli, M. Sudan et lui-même, dépose une motion orale, dont il donne lecture.

Vu que les haies et les cordons boisés composés d'essences indigènes et entretenus remplissent des fonctions paysagères mais aussi de nombreuses fonctions écologiques, leurs caractéristiques font de ce type de structure des éléments bien plus favorables à la biodiversité et moins coûteux à l'entretien que les haies exotiques envahissantes, telles que les laurèlles, ou monospécifiques, telles que le thuya ;

Vu que les haies et les cordons boisés offrent une variété de couleurs, de formes, de fleurs, de fruits qui profitent autant à la nature qu'au bien-être de la population ;

Vu que l'implantation et l'entretien d'essences indigènes répondent à de nombreux objectifs tels que développer la biodiversité, préserver et créer des milieux riches en structures et en espèces végétales afin de fournir des abris ainsi que des sites de reproduction et de nourrissage pour de nombreuses espèces animales, et aussi renforcer la continuité écologique en créant des corridors de déplacement pour la faune ;

Nous invitons le Conseil municipal à décider de :

- Envoyer en Commission agriculture, environnement et développement durable l'étude et la faisabilité d'un règlement de subvention pour le remplacement des haies exotiques envahissantes ou monospécifiques par des essences indigènes.

En l'absence de questions, le Président met aux voix la motion.

À l'unanimité, le Conseil municipal accepte la motion orale du PLR.

M. Sirolli indique qu'une séance de la Commission agriculture, environnement et développement durable est fixée au 28 octobre et que cette motion sera étudiée à ce moment-là.

9. QUESTIONS

9.1. Réponse de l'Exécutif à une question relative au cimetière de Corsier posée par un conseiller municipal lors de la séance ordinaire du Conseil municipal du 25 juin 2024
« À quelle date les urnes ont-elles été nettoyées ? »

M. Sirolli remercie l'Exécutif pour la réponse donnée, qui concerne toutefois davantage les plaques que les urnes. Il fait part de son inquiétude quant à la manière dont les urnes ont été retirées de l'endroit où elles se trouvaient et souhaiterait savoir comment cette opération s'était déroulée et comment les urnes ont été identifiées. Il craint que l'urne ne corresponde plus à la plaque et souhaiterait savoir si une procédure a été suivie ou s'il a été donné carte blanche aux personnes qui ont réalisé le chantier.

M. le Maire propose à M. Sirolli de passer à la mairie et d'en discuter avec Mme Boldrini pour savoir précisément comment ce transfert s'est déroulé. Il ose espérer qu'un soin a été apporté à l'identification des urnes.

M. Jaccard ajoute que, au moment du transfert des urnes, Mme Boldrini était présente avec les familles ainsi que les cantonniers. Cela n'a pas été fait n'importe comment. Il n'y a pas eu de nettoyage des urnes, mais seulement des plaques commémoratives, ce qui a pris un peu de temps.

M. Sirolli observe que les travaux sont terminés et qu'ils ont été acceptables. Cela étant dit, il aurait été opportun de penser aux personnes âgées ou à mobilité réduite, pour lesquelles il est difficile de se déplacer sur des graviers. Une solution plus stable aurait pu être envisagée pour ces personnes-là.

Le Président demande si M. Sirolli souhaite obtenir une réponse écrite ou s'il est satisfait de la réponse reçue.

M. Sirolli indique que le sujet est clos.

M. Sudan revient sur la problématique de l'accessibilité au cimetière pour les personnes à mobilité réduite. Il propose de mettre ce sujet à l'ordre du jour de la prochaine Commission urbanisme, constructions et patrimoine (CUCP). Il pourrait être envisagé de retoucher l'aménagement du sol pour prévoir un chemin accessible en fauteuil roulant ou avec des béquilles.

En l'absence d'oppositions, **le Président** prend note qu'il sera donc fait ainsi. Il souligne que cela mérite en effet discussion.

M. Sudan propose également d'ajouter ce point au tableau des suivis.

Le Président en prend note.

TPG Flex

M. Peccoud souhaiterait que l'Exécutif se penche sur l'offre TPG Flex, qui permettrait de rejoindre les gares du Léman Express. Le service est proposé dans les communes de Choulex, Gy, Meinier, Presinge, Puplinge, Collonge-Bellerive, Thônex, Vandœuvres et une partie d'Annemasse. Ce sont près de 80 arrêts qui couvrent la zone et offrent des liaisons directes avec les gares du Léman Express. M. Peccoud a pris contact avec les TPG à ce sujet, et il s'avère qu'il suffit de faire une demande, qui sera examinée. Une fausse idée circule par ailleurs, qui consiste à dire que le service TPG Flex vient chercher la personne devant chez elle, ce qui est faux. Il faut utiliser les arrêts sécurisés, qui sont répertoriés sur une carte. Corsier n'est pas desservie et fait office de parent pauvre concernant cette offre.

M. Jaccard indique qu'un projet est à l'étude dans le dicastère de M. Baumberger, absent ce soir. Pour l'instant, les TPG ont indiqué que, Corsier étant bien desservie par les bus 38, E et G, ils ne rajoutaient pas un bus pour l'instant. La Commune en a toutefois fait la demande, notamment vis-à-vis du stade des Ambys. Il propose que la question soit transmise à M. Baumberger.

Le Président précise qu'il n'est pas certain des informations qui sont ou non publiques, mais il peut confirmer que des travaux sont menés dans ce sens. En effet, un côté de la route de Thonon est desservi et l'autre non.

M. Peccoud fait remarquer que d'autres communes bien desservies bénéficient de cette offre. Par ailleurs, le travail sur le projet de centralité pourrait être l'occasion de revoir le trajet du bus et cette offre pourrait être proposée en amont, pour que les personnes âgées puissent s'y habituer.

Le Président confirme que M. Peccoud soulève un point intéressant, qui est au cœur des débats autour de la centralité du village. De nouvelles solutions de mobilité sont en effet demandées.

M. Sudan explique que ces discussions ne sont plus sous le couvert du huis clos, puisque les rapports ont été publiés. La problématique de TPG Flex a déjà été abordée et

approuvée. Ce qui pose problème, c'est l'application effective de ce qui a déjà été préavisé favorablement. Ce n'est plus une question politique, mais une question d'exécution et il n'est pas sûr qu'un renvoi en commission soit utile, puisque les discussions ont déjà eu lieu.

Le Président souligne que les conseillers n'ont certainement pas fini de débattre des transports publics dans le centre du village.

Date de la prochaine commission sociale

Mme Ehretsmann rappelle que la séance de la Commission sociale qui devait se tenir la semaine dernière a été annulée. Elle souhaiterait savoir si les commissaires seraient disposés à fixer une nouvelle séance le lundi 14 octobre, afin que la Commission puisse se réunir avant la séance de la Commission des finances, sachant que la deuxième séance de cette dernière sur le budget est parfois annulée.

M. Sirolli objecte que la deuxième séance de la Commission des finances sur le budget n'est jamais annulée et qu'il suffit donc que la Commission sociale puisse se tenir avant cette date-là.

Le Président observe que certains commissaires font part de leur indisponibilité le 14 octobre. Il propose à Mme Ehretsmann qu'elle contacte les membres de la Commission par courriel afin de convenir d'une date.

Mme Ehretsmann en prend note et recontactera les commissaires avec d'autres propositions de dates.

Ornières sur la route de Bellebouche

M. Sirolli souhaiterait savoir si la route de Bellebouche est cantonale ou communale.

M. Ducrest indique qu'elle se trouve sur le domaine communal.

M. Sirolli rapporte que de très profondes ornières se sont constituées sur cette route sur laquelle les véhicules circulent parfois rapidement et où il est déjà difficile de se croiser. Elles pourraient causer un accident et, si cela devait être le cas et que la route est communale, la Commune pourrait avoir à en assumer les conséquences. Lesdites ornières se trouvent notamment en face du collège Saint-Louis, qui a installé une barrière pour éviter que les voitures ne roulent sur sa pelouse. À noter, de plus, que tous les bas-côtés appartiennent à la Commune.

M. Jaccard explique que la voirie rebouche régulièrement ces ornières, mais cela ne tient guère, notamment à cause des gros camions qui circulent à cet endroit, où il n'est pas possible de goudronner.

M. le Maire souligne que cette route est effectivement dangereuse. Le point positif est que ceux qui faisaient des rodéos routiers à cet endroit n'osent plus le faire. Quoi qu'il en soit, l'Exécutif prend note de la remarque de M. Sirolli.

10. ÉLECTION DES REPRESENTANTS DU LOCAL DE VOTE POUR 2025

Le Président précise qu'il s'agit d'élire pour 2025 deux fonctions, qui ont chacune un suppléant, à savoir celles de président et vice-président du local de vote. Aucun conseiller ne soumet sa candidature, mais deux personnes se sont d'ores et déjà proposées pour assurer les fonctions, respectivement, de présidente et vice-présidente.

M. Lassauce signale qu'il faudra trouver un suppléant pour chacune d'entre elles et qu'il faut le faire avant la fin de l'année 2024.

Le Président compte donc sur les conseillers pour faire tourner l'information. Il propose de voter sur les deux candidatures soumises et met d'abord aux voix celle de Mme Jessica Gagnoux à la présidence.

À l'unanimité, Mme Gagnoux est élue à la présidence du local de vote.

L'assemblée l'applaudit.

Le Président met aux voix la candidature de Mme Vanessa del Marmol à la vice-présidence.

À l'unanimité, Mme Del Marmol est élue à la vice-présidence du local de vote.

L'assemblée l'applaudit.

11. COMMUNICATIONS DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Parking proche du pavillon scolaire

M. Sudan rappelle l'accident qui a eu lieu à Sous-Moulin et qui a blessé plusieurs enfants. À la suite de cet événement, il s'est fait la réflexion que le virage du parking de l'école à Corsier se trouve dans la continuité du pavillon, avec les deux baies vitrées où se trouvent les tables pour le repas de midi. Il n'y a aucune protection à cet endroit, et il pourrait être opportun d'installer par exemple des pots de fleurs ou des chicanes en béton, afin d'éviter tout accident.

M. le Maire prend note de cette suggestion.

Voie Bleue

M. Sudan se réfère au projet de la Voie Bleue, au sujet duquel des débats auront certainement encore lieu en commission et au Conseil. Les conseillers ont été informés que le Conseil administratif de Cologny voulait tempérer les choses en attendant la phase test de la Voie Bleue à Corsier. Il se trouve que la donne a changé, puisque le Conseil municipal s'est saisi de cet objet et a voté une résolution en faveur de l'accueil de la Voie Bleue à Cologny. L'exposé des motifs liste les arguments selon lesquels Cologny serait plus apte à recevoir cette liaison. Cette résolution contient trois points : une prise de position en faveur d'une voie lacustre, en faveur de la réception de la Voie Bleue à Cologny, l'annonce officielle auprès des autorités cantonales et fédérales de cette prise de position et une entrée en matière sur un crédit d'investissement pour le réaménagement du débarcadère de la Tour carrée afin de le rendre exploitable pour la Voie Bleue. Un contre-projet de concession est par ailleurs initié à titre privé à Cologny, qui met en concurrence non pas la CGN mais d'autres exploitants lacustres pouvant exploiter cette ligne. L'intérêt de celle-ci est l'intégration au réseau Unireso, de sorte que celles et ceux qui disposent d'un abonnement TPG puissent utiliser cette voie lacustre, contrairement à ce qui est proposé à Corsier.

Ainsi, un projet se met réellement en place juridiquement et politiquement à Cologny. À noter que, dans la résolution approuvée par le Conseil municipal de Cologny, des éléments débattus à Corsier sont évoqués, par exemple une proposition derrière la butte de Collonge afin d'être moins exposé aux intempéries, une équidistance ville-campagne, l'offre de transports publics (lignes E, E+, G, G+, 271, 38) et la présence d'une piste cyclable. Ce sont là des éléments complémentaires qui doivent être traités et M. Sudan mettra ce sujet à l'ordre du jour de la CTSM. D'ici là, il invite les conseillers à prendre note de ces développements.

Il se fait par ailleurs le porte-parole de l'ASBC au sujet de l'analyse multicritère qui fait partie des pièces essentielles au dossier et qui a été fournie à titre confidentiel. Il y a

toutefois une communication à ceux qui le demandent en vertu de la LIPAD. Ainsi, le Conseil en dispose mais la population intéressée peut aussi y avoir accès.

Le Président demande si un concentré de ces informations existe en un seul endroit.

M. Sudan explique que l'information a été relayée au PLR de Corsier parce que le groupe est cantonal. S'agissant de sujets traités au Conseil municipal de Cologny, ils seront rendus publics au moment où ils seront approuvés. Ce qui serait intéressant, ce serait qu'un échange puisse avoir lieu entre les exécutifs, qui pourraient former un relais plus rapide pour obtenir ces informations et les mettre à disposition sur CMNet.

M. le Maire indique que la question sera transmise à M. Baumberger, qui ira rechercher ces informations, également par le biais du comité de pilotage, dont il fait partie.

12. DIVERS

Remerciements aux employés communaux

M. Jaccard souhaite remercier les employés communaux qui ont effectué un travail exceptionnel ce week-end pour la Fête de la courge et qui ont travaillé main dans la main avec les pompiers.

Le Conseil applaudit ces derniers.

M. Jaccard ajoute que la Fête a été une réussite, malgré une météo mitigée, et les commerces étaient ravis. Certaines améliorations restent à apporter et l'Exécutif s'y attellera.

Le Président en profite pour remercier les conseillers venus servir la soupe dimanche. Si la réussite de la Fête peut se mesurer au temps requis pour écouler le stock de soupe, alors on peut dire que ce fut un grand succès.

Mme Cochet se joint à ses préopinants et remercie particulièrement tout le pôle technique, qui a accompli un énorme travail durant la semaine et qui était à pied d'œuvre dès 5h du matin le dimanche et ce jusqu'à la fin de la fête.

Elle souhaite également adresser des remerciements à Mme Boldrini, qui effectue un travail très important en amont. Cette dernière était présente elle aussi le dimanche matin dès 5h et elle est restée jusqu'à la fin.

Enfin, des remerciements appuyés peuvent être adressés à Mme Jacqueline Argand, qui fait la soupe depuis le début, depuis 29 ans, et dont le succès ne se dément pas au fil des ans. Mme Cochet n'a reçu que des compliments à ce sujet et les 300 litres sont partis en une heure et demie.

Le Conseil applaudit les personnes mentionnées.

M. Jaccard précise que la soupe a rapporté CHF 1'369,40 et € 69,15. L'Exécutif propose d'arrondir à CHF 1'500.-, qui seront remis à la Fondation Equi-page, qui était d'ailleurs ravie d'être présente à cette Fête de la courge.

Performances sportives d'un jeune communier

M. Ducrest rappelle qu'un mérite sportif a été attribué en début d'année à un jeune de Corsier, Gaël Peccoud, pour récompenser ses nombreuses courses et victoires. Il signale que ce dernier a gagné cette année Morat-Fribourg, qui est une très belle référence, alors qu'il était sixième l'an dernier à cette même course.

Le Président remercie M. Ducrest pour ce suivi des résultats et adresse les félicitations du Conseil à Gaël Peccoud.

13. NATURALISATIONS – HUIS CLOS

Non protocolé.

Plus personne ne souhaitant prendre la parole, **le Président** remercie l'assemblée et clôt le Conseil municipal à 20h50.

Federico GIACOBINO
Président du Conseil municipal

Sophie BRAND
Vice-présidente du Conseil municipal

Dominique BAUMBERGER
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Killian Sudan
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal

Daniel MUSCIONICO
Secrétaire du Bureau du Conseil municipal